


<p>SCOT RHIN-VIGNOBLE- GRAND BALLON</p> <p>PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL</p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 21 février 2017</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Membres présents : François BERINGER, Armand FURLING (suppléant de Françoise BOOG), Claude BRENDER, Jacques CATTIN, Pascal DI STEFANO, Patrice FLUCK, Alain FURSTENBERGER, Alain GRAPPE, René GROSS, Guy HABECKER, Michel HABIG, Jérôme HEGY, Philippe HEID, Roland HUSSER, Marc JUNG, Maurice KECH, Francis KLEITZ, Aimé LICHTENBERGER, Christine MARANZANA, Roland MARTIN, Henri MASSON, René MATHIAS, Agnès MATTER-BALP, Christian MICHAUD, Gilbert MOSER, Christiane EHRET (suppléante de Jean-Marie REYMANN), Gérard SCHATZ, Corinne SICK, Gilbert VONAU, Jean-Luc GALLIATH (suppléant Nella WAGNER), Joseph WEISSBART, André WELTY, Patrice WERNER, Jean-Pierre WIDMER, André SCHLEGEL.</p>
<p>Membres élus : 46</p>	
<p>Membres présents : 35</p>	
<p>Membres absents : 13</p>	
<p>Excusés : 16</p>	
<p>Suppléants : 3 Procuration : 3</p>	<p>Membres excusés et représentés : Françoise BOOG, Jean-Marie REYMANN, Nella WAGNER, Thierry SCHELCHER, Fernand DOLL, Jean-Pierre TOUCAS.</p> <p>Procuration : Fernand DOLL (procuration à René GROSS), Thierry SCHELCHER (procuration à François BERINGER), Jean-Pierre TOUCAS (procuration à Aimé LICHTENBERGER) ;</p> <p>Membres excusés et non représentés : Alain DIOT, Bernard HOEGY, Serge LEIBER, Edouard LEIBER, Angélique MULLER, Claude CENTLIVRE, Didier VIOLETTE.</p> <p>Absents non excusés :</p> <p>Non membres invités et excusés : Denis MEYER,</p> <p>Assistaient en outre à la séance : Jean-Paul OMEYER, Daniel MERIGNARGUES, Karine PAGLIARULO, Matthieu BOECKLER, Sarah MICHEL, Fabien GUILLAND, Elodie MERTZ, Emilie KOST, Thomas STAEHLE, Marlène CASTILLON.</p>
<p>Date de la convocation : 14 février 2017</p>	

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal du 14 décembre 2017

2. Schéma de Cohérence Territoriale

3. Lois ALUR et Égalité et Citoyenneté

4. Rapport d'Orientation Budgétaire

4.1 Orientations des dépenses 2017

4.1.1 Dépenses de fonctionnement

4.1.2 Dépenses d'investissement

4.2 Orientations des Recettes 2016

4.2.1 Recettes de fonctionnement

4.2.2 Recettes d'investissement

5. Informations, divers et échanges

COMITE SYNDICAL DU SCOT 21 février 2017

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Comité Syndical valide le procès-verbal du Comité Syndical du 25 janvier 2017.

POINT 2 - GESTION DU SYNDICAT MIXTE

Point 2.1 – Délégués du Syndicat Mixte du SCoT

Suite au décès de Monsieur Jean-Jacques FELDER, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux et Maire d'Hattstatt, une nouvelle désignation portant sur les délégués du SCoT a été réalisée lors du Conseil communautaire le 1^{er} février dernier :

- Monsieur DI STEPHANO est désigné comme délégué titulaire,
- Madame FURSTENBERGER est désignée comme déléguée suppléante.

Le Président déclare installés dans leurs fonctions les nouveaux délégués qui ont été désignés par la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux.

Point 2.2 – Election bureau du SCoT : assesseur

Monsieur FELDER occupait le siège d'assesseur au Bureau du SCoT.

Le Président :

- rappelle que le Bureau est composé de 8 membres : 2 délégués par Communauté de communes membres (comme indiqué dans nos statuts),
- les membres sont :
 - Pour la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin : Messieurs HABIG et MOSER,
 - Pour la Communauté de communes de la Région de Guebwiller : Messieurs JUNG et REYMANN,
 - Pour la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach : Messieurs BERINGER et BRENDER,
 - Pour la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux : Monsieur TOUCAS

Le Président :

- procède à l'appel des candidatures,
-

Le Comité Syndical, à l'unanimité, élit Aimé Lichtenberger comme membre du Bureau Syndical en qualité d'assesseur.

Point 2.2 – Précision quant à la création d'un poste instructeur du droit des sols

Lors du Comité Syndical du 16 novembre 2016, l'assemblée a validé la création d'un poste d'instructeur du droit des sols, de catégorie C ou B, titulaire ou non titulaire.

La Sous-Préfecture nous a interpellé, par courrier en date du 20 janvier 2017, sur la légalité de l'extrait du procès-verbal, portant création d'un poste d'instructeur.

Afin de nous conformer aux observations de la Sous-Préfecture, il convient de préciser le fondement légal sur lequel le poste d'instructeur est créé.

Aussi, nous vous proposons de prendre une nouvelle de délibération qui annule et remplace celle prise le 16 novembre dernier.

Contexte :

Dans le cadre du désengagement de l'Etat sur l'instruction des autorisations d'urbanisme prévu pour le 1er janvier 2017 pour les communes des communautés de communes de moins de 10 000 habitants et celles ayant une carte communale à compétence Etat. Le Syndicat Mixte du SCOT s'est proposé d'apporter son assistance à ces communes. Sept communes ont choisi d'adhérer au service instructeur : Blodelsheim, Rustenhart, Hirtzfelden, Muncchouse, Roggenhouse, Rumersheim et Rimbach-Zell.

Comme annoncé lors du Comité Syndical du 20 avril dernier, pour garantir une organisation efficace du service et le respect des délais d'instructions en cette période de surcharge d'activité, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un instructeur.

Le Président précise que :

Le service est confronté à un accroissement temporaire d'activité, il est donc nécessaire de recruter un agent contractuel sous le motif "recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité (article 3 1° de la loi 84-53 du 26/01/1984).

Le profil de poste est le suivant :

Lieu de travail : GUEBWILLER
Durée de travail : temps complet
Début du contrat (prévisionnel) : 1^{er} avril
Rémunération : cadre d'emploi des agents administratifs
Catégorie : C
Filière : administrative

MISSIONS

- Assurer l'instruction des autorisations et des déclarations liées au droit des sols et le suivi des dossiers (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...);
- Préparer les actes administratifs et les courriers inhérents aux actes d'urbanisme ;
- Renseigner et assister le public et les pétitionnaires ;

- Contrôler la conformité des constructions (visites sur le terrain) ;
- Identifier les infractions et rédiger les procès-verbaux ;
- Traiter le pré contentieux et suivi du contentieux ;
- Suivre l'action foncière ;
- Assurer des suivis statistiques ;
- Renseigner sur le document d'urbanisme ;
- Assurer une veille sur l'évolution du droit de l'urbanisme ;
- Participer aux commissions d'urbanisme et aux réunions en lien avec l'activité du service ;
- Suivre les dossiers d'urbanisme réglementaire, opérationnel et de planification ;
- Participer à l'élaboration des projets ou études en lien avec l'urbanisme.

PROFIL

Compétences requises (ou à acquérir) :

- Formation en droit de l'urbanisme ou expérience confirmée dans un poste similaire ;
- Bonne connaissance du droit de l'urbanisme et des réglementations connexes (construction, habitation, environnement, droit civil, ...) ;
- Maîtrise de l'exploitation de documents techniques (lecture et analyse des plans de géomètres, d'architectes, etc....) ;
- Maîtrise des outils informatiques (WORD, EXCEL), et plus particulièrement de logiciel d'instruction (par exemple : GEOAds).
- Vous avez de la rigueur et le sens de l'organisation ;
- Sens des relations humaines (contact avec les élus et partenaires extérieurs, travail en équipe) ;
- Titulaire du permis B ;
- Assermentation serait un plus ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la création d'un poste de catégorie C ou B non titulaire pour assumer le poste d'instructeur du droit des sols conformément à l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26/01/1984).

POINT 3 - BUDGET DU SCOT

Point 3.1 - Compte administratif de l'exercice 2016

Sous la Présidence de Marc JUNG Vice-président, le Comité Syndical est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Michel HABIG, Président.

Le compte administratif du budget du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon est clôturé avec les résultats ci-après :

Résultat de l'exercice	12 799,34 €
Résultat de clôture	423 479,40 €

Les résultats sont résumés dans les tableaux ci-après et le compte administratif 2016 est ci-annexé.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0.00	52 742.78		357 937.28	0.00	410 680.06
Opérations de l'exercice	83 269.81	50 875.08	254 276.43	299 470.50	337 546.24	350 345.58
TOTAUX	83 269.81	103 617.86	254 276.43	657 407.78	337 546.24	761 025.64
Résultats de clôture		20 348.05		403 131.35		423 479.40
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	20 348.05		403 131.35	0.00	423 479.40
Résultats définitifs		20 348.05		403 131.35		423 479.40

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Marc JUNG, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon, dressé par M. Michel HABIG, Président, à l'unanimité :

- *adopte le compte administratif 2016,*
- *constate aussi bien dans la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- *reconnait la sincérité des restes à réaliser (néants),*
- *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus*

Le détail du compte administratif est présenté comme suit :

- ADM = Administration générale
- ADS = Autorisation du droit des sols
- GLOBAL = ADM + ADS

Total des dépenses de fonctionnement : 254 276.43 €		
dont ADM : 93 953.85 €		
dont ADS : 160 322.58 €		
Chapitre 011 : Charges à caractère général	27 864.45 € ADM	<u>Pour l'ADM :</u> Il s'agit essentiellement de dépenses liées : aux obligations de publicité du SCoT, au service juridique, frais de missions de la directrice et de l'assistante, maintenance photocopieur, assurance,...
	20 817.11 € ADS	<u>Pour l'ADS :</u> Il s'agit des charges liées au fonctionnement des services (fournitures administratives, maintenance, frais d'assurances, d'insertion, honoraires, etc.).
	48 681.56€ GLOBAL	
Chapitre 012 : Charges de personnel	0.00 € ADM	<u>Pour l'ADS :</u> Ces dépenses regroupent les rémunérations et les diverses cotisations (médecines du travail, URSSAF, caisses retraites,...).
	118 542.47 € ADS	Elles concernent uniquement les 3 agents du service instructeur.
	118 542.47 € GLOBAL	
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	40 000.00 € ADM	<u>Pour l'ADM :</u> Chaque année le Syndicat mixte du SCoT réalise un versement pour le fonctionnement du PETR.
	12 500.00 €	
	52 500.00€ GLOBAL	
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 089.40 € ADM	<u>Pour l'ADM :</u> Des paiements ont été réalisés et doivent être amortis (matériels informatique, mobiliers, frais d'élaboration de documents d'urbanisme, etc.).
	8 463.00€ ADS	
	34 552.40 € GLOBAL	

Total des recettes de fonctionnement : 299 470.50 €		
dont ADM : 84 636.00 €		
dont ADS : 214 834.50 €		
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	70 000.00 € ADM	<u>Pour l'ADM :</u> Participation des Communautés de Communes à l'élaboration du SCoT.
	214 598.15 € ADS	<u>Pour l'ADS :</u> Participation des communes pour le fonctionnement du service instructeur pour 2015 et 2016
	284 598.15 € GLOBAL	
Chapitre 13 : Atténuations de charges	0.00 € ADM	<u>Pour l'ADS :</u> Il s'agit de remboursements des rémunérations de
	236.35 €	

	ADS	personnel.
	236.35 € GLOBAL	
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 636.00 € ADM	Pour l'ADM : Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipements reçues pour des immobilisations d'investissement transférées au compte de résultat et que l'on retrouve au chapitre de dépense 040 de la section d'investissement.
	0.00 € ADS	
	14 636.00 € GLOBAL	

Total des dépenses d'investissement : 83 269.81 €

dont ADM : 75 530.00€

dont ADS : 7 739.81 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	14 636.00€ ADM	Pour l'ADM : Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.
	0.00€ ADS	
	14 636.00€ GLOBAL	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	60 894.00€ ADM	Pour l'ADM : La réalisation du SCoT. Pour l'ADS : Frais liés aux droits similaires (brevet, licences, marques, procédés, etc.). Achats (bureau, ordinateur, logiciels, etc.). Ces dépenses comprennent également l'intégration des PLU numérisés.
	1 598.16€ ADS	
	62 492.16 € GLOBAL	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0.00€ ADM	Pour l'ADS : Frais liés aux installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de mobilier.
	6 141.65€ ADS	
	6 141.65 € GLOBAL	
Total des recettes d'investissement : 50 875.08 €		
dont ADM : 33 879.62 €		
dont ADS : 16 995.46€		
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	7 000.00€ ADM	Pour l'ADM : Il s'agit de financements octroyés pour l'ensemble de l'étude du SCoT par la Région et l'Etat.
	5 100.00€ ADS	

	12 100.00€ GLOBAL	
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	790.22€ ADM	<u>Pour l'ADM et l'ADS :</u> Cette recette concerne le reversement en 2016 du fonds de Compensation pour la TVA.
	3 432.46 € ADS	
	4 222.68€ GLOBAL	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 089.40 € ADM	<u>Pour l'ADM et l'ADS :</u> Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.
	8 463.00€ ADS	
	34 552.40 € GLOBAL	

Point 3.2 - Compte de gestion de l'exercice 2016

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 du budget du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon a été réalisée par le Trésorier municipal et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif dressé par le Président.

Les résultats portés dans les deux documents étant identiques, il convient de clôturer les comptes de l'exercice 2016 par l'adoption, préalablement au vote du compte administratif correspondant, du compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal.

Au vu du budget primitif de l'exercice 2016 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du détail des dépenses effectuées, des bordereaux des mandats, des bordereaux des titres de recettes, du compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal,

Et après s'être assuré :

- que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion du budget du Syndicat Mixte du SCOT Rhin – Vignoble – Grand-Ballon, sont identiques,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- statue l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget du Syndicat Mixte du SCOT Rhin – Vignoble – Grand-Ballon,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de la part du Comité Syndical concernant les comptes du Syndicat Mixte du SCOT Rhin – Vignoble – Grand-Ballon,
- adopte le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier Municipal.

Syndicat Mixte du
SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

PV du Comité Syndical
21 février 2017

Point 3.4 - Budget primitif de l'exercice 2017

Conformément aux orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat et sur proposition du Président, le Comité Syndical est appelé à examiner et à approuver le budget primitif de l'exercice 2017, ci-annexé, par chapitre et par nature.

Ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes et s'établit comme suit :

- ADM = Administration générale
- ADS = Autorisation du droit des sols
- GLOBAL = ADM + ADS

Total des dépenses de fonctionnement : 710 000.00 €		
dont ADM : 249 808.06 €		
dont ADS : 460 191.94 €		
Chapitre 011 : Charges à caractère général	77 618.34 € ADM	<u>Pour l'ADM :</u> Des frais liés au document d'urbanisme (impression, commissaire enquêteur, avocats, mise en œuvre du SCoT,...)
	33 181.66 € ADS	Y figure également, des charges liées au fonctionnement des services (fournitures administratives, maintenance, frais d'assurances, d'insertion, honoraires, etc.).
	110 800.00€ GLOBAL	<u>Pour l'ADS :</u> Les achats (principalement des fournitures administratives). Les variations de stock (eau, électricité, déplacement, etc.). Les services extérieurs (entretien des locaux, études et recherches, primes d'assurance, affranchissements, etc.). Les autres services extérieurs (fêtes et cérémonies, indemnités au comptable, honoraires, publications, annonces et insertions, etc.).
Chapitre 012 : Charges de personnel	0.00 € ADM	<u>Pour l'ADS :</u>
	161 200.00 € ADS	Ces dépenses regroupent les rémunérations et les diverses cotisations (médecines du travail, URSSAF, caisses retraites,...).
	161 200.00€ GLOBAL	Elles concernent uniquement les 4 agents du service instructeur.
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	63 000.00€ ADM	<u>Pour l'ADM et l'ADS :</u>
	17 000.00€ ADS	Chaque année le Syndicat mixte du SCoT réalise un versement pour le fonctionnement du PETR (mutualisation de la directrice, de la secrétaire).
	80 000.00€ GLOBAL	Le SCoT réalisera un versement supplémentaire pour cofinancer la mise en œuvre du SCoT.
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	54 246.72€ ADM	<u>Pour l'ADM et l'ADS :</u>

	238 153.00 € ADS	Des crédits sont prévus pour les paiements exceptionnels. D'autre part, il est possible qu'au cours de l'année nous devions réaliser des prélèvements sur la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement.
	292 399.72 € GLOBAL	
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	23 000.00€ ADM	Pour l'ADM : Le crédit prévisionnel inscrit autorise, en cours d'exercice et en cas de besoin, des virements de ce chapitre aux autres chapitres de fonctionnement.
	0.00€ ADS	
	23 000.00€ GLOBAL	
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 943.00€ ADM	Pour l'ADM et l'ADS : Des paiements sont réalisés et doivent être amortis (matériels informatique, mobiliers, frais d'élaboration de documents d'urbanisme, etc.).
	10 657.28€ ADS	
	42 600.28€ GLOBAL	

Total des recettes de fonctionnement : 710 000.00 €

dont ADM : 249 808.06 €

dont ADS : 460 191.94 €

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	80 000.00€ ADM	Pour l'ADM : Recette de la participation des Communautés de Communes (Cf. tableau ci-après). Pour l'ADS : Recette de la participation des communes pour l'appel de fonds 2018 sur la base de 4€/habitant.
	210 500.00€ ADS	
	290 500.00€ GLOBAL	
Chapitre 013 Atténuations de charges	311.97€ ADM	Pour l'ADM : Il s'agit de menus produits exceptionnels (remboursements de frais occasionnés, etc.)
	210.68€ ADS	
	522.65€ GLOBAL	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 336.00 € ADM	Pour l'ADM : Ce montant correspond à l'amortissement des subventions d'équipements reçues pour des immobilisations d'investissement transférées au compte de résultat et que l'on retrouve au chapitre de dépense 040 en section d'investissement.
	510.00 € ADS	
	15 846.00€ GLOBAL	
Ligne budgétaire 002 Résultat de fonctionnement reporté	248 971.26€ ADM	Pour l'ADM : Résultats reportés de l'exercice 2016. Pour l'ADS : Ce résultat comprend l'appel de fonds pour le fonctionnement 2017 qui a été réalisé fin 2016 ainsi que l'excédent de fonctionnement 2016.
	154 160.09€ ADS	
	403 131.35€ GLOBAL	

Total des dépenses d'investissement: 95 000.00 €		
dont ADM : 73 342.72 €		
dont ADS : 21 657.28 €		
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	57 006.72 € ADM	<u>Pour l'ADM :</u> Frais liés à la réalisation du SCoT (dernières factures).
	6 000.00 € ADS	
	63 006.72 € GLOBAL	<u>Pour l'ADS :</u> Frais liés à l'acquisition de logiciels et licences.
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0.00 € ADM	<u>Pour l'ADS :</u>
	14 247.28 € ADS	Il s'agit de crédits prévisionnels pour les installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de mobilier.
	14 247.28 € GLOBAL	
Chapitre 020 Dépenses imprévues	ADM 1 000.00 €	<u>Pour l'ADM et l'ADS :</u>
	ADS 900.00 €	Des crédits sont prévus pour les paiements exceptionnels. D'autre part, il est envisagé de réaliser un prélèvement sur la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement.
	GLOBAL 1 900.00 €	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	ADM 15 336.00 €	<u>Pour l'ADM et l'ADS :</u>
	ADS 510.00 €	Ce montant correspond à l'amortissement des subventions d'équipements reçues pour des immobilisations d'investissement transférées au compte de résultat et que l'on retrouve au chapitre de recette 042 en section de fonctionnement.
	GLOBAL 15 846.00 €	

Total des recettes d'investissement: 95 000.00 €		
dont ADM : 73 342.72 €		
dont ADS : 21 657.28 €		
Chapitre 13 Subventions d'investissement reçues	9 874.86 € ADM	<u>Pour l'ADM :</u> Il s'agit de financements octroyés par la Région, l'Etat et le Département pour l'ensemble de l'étude du SCoT.
	176.81€ ADS	
	10 051.67 € GLOBAL	<u>Pour l'ADS :</u> Reste à percevoir du droit d'entrée.
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	17 000.00 € ADM	<u>Pour l'ADM Pour l'ADS :</u>
	5 000.00 € ADS	Cette recette prévisionnelle concerne le reversement en 2016 du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2015.
	22 000.00 € GLOBAL	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de	31 943.00 € ADM	<u>Pour l'ADM et l'ADS :</u>



transfert entre sections	10 657.28 € ADS	Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.
	42 600.28 € GLOBAL	
Ligne budgétaire 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 524.86 € ADM	Pour l'ADM et l'ADS : Résultats reportés de l'exercice 2016.
	5 823.19 € ADS	
	20 348.00 € GLOBAL	

Total du budget 2017 : 805 000.00 €

dont ADM : 323 150.78 €

dont ADS : 481 849.22 €

Au vu des inscriptions ci-dessus détaillées par chapitre, le montant total du budget 2017 s'élève à 805 000.00 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel de l'exercice 2017.

Point 3.5 - Participation des collectivités membres

Le Comité Syndical est appelé à définir la participation des collectivités membres pour l'exercice 2017.

Territoires	Contributions
CdC Pays Rhin Brisach	12 250,72 €
CdC Centre Haut Rhin	16 989,85 €
CdC Région de Guebwiller	36 047,44 €
CdC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	14 712,00 €
TOTAL	80 000 €

La contribution est établie en fonction de la population de 2013 (2/3) et la surface (1/3) de chaque collectivité membre.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la participation des collectivités membres du Syndicat mixte du SCOT en 2017.

Point 3.6 - Amortissements à réaliser

Le Syndicat mixte a procédé à de nombreuses dépenses d'investissement pour des études d'urbanisme, du matériel informatique, du mobilier. Ces dépenses doivent être amorties comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	42 600.28 €
Recettes d'investissement	

Subventions d'équipement versées au Département	667.00 €
Logiciels	6 024.28 €
Frais d'études – documents d'urbanisme	30 595.00 €
Mobiliers	701.00 €
Matériel de bureau et informatique	3 686.00 €
Installations générales, agencement	927.00€

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le détail des amortissements ci-dessus.

Point 3.7 - Convention de fonctionnement SCoT / PETR 2017

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon et le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon travaillent en étroite collaboration.

Il est proposé au Comité Syndical de réaliser une convention (Cf. annexe) qui réglerait les engagements entre le PETR et le SCoT et dans laquelle :

Le Syndicat mixte du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'engage à ce que sa structure assure :

- Les travaux administratifs du SCoT (à l'exception des missions du service instructeur),
- Le suivi et l'encadrement de la procédure de l'élaboration, mise en œuvre et révision du SCoT,
- La gestion d'un site internet commun,
- La mise à disposition d'un agent du Syndicat mixte du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon pour les missions relatives au service instructeur.

Le Syndicat mixte du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon pré-finance la partie des charges administratives (locaux, assurances, téléphone, énergie, personnel, déplacements, affranchissement et autres moyens hors frais liés à l'imprimante) correspondante à ces tâches hormis le service instructeur.

Les autres dépenses de fonctionnement strictement liées au SCoT (formations, frais de colloques, séminaires et réception, impression de documents de communication spécifiques, frais de publicité,...) ainsi que l'ensemble des charges liées au service instructeur reste à la charge du SCoT.

En contrepartie, le Syndicat mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe forfaitairement au financement des charges administratives et techniques à hauteur de 70 000.00 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Président à signer cette dernière.

POINT 4 - AVIS RENDUS PAR LE SCOT

Point 4.1 – PLU/PLUi

Le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon est amené très régulièrement à émettre des avis sur les PLU, PPRI, grandes opérations d'aménagement...

Le bureau du Syndicat Mixte du SCoT a rendu 3 avis :



- par courrier daté du 18 juillet, la commune de **Raedersheim** a sollicité notre avis sur leur projet de PLU arrêté le 30 août 2016. Après analyse du dossier, lors du bureau du 29 novembre 2016, le Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a rendu un avis favorable (en annexe),
- par courrier daté du 7 novembre, la commune de **Buhl** a sollicité notre avis sur leur projet de PLU arrêté le 17 octobre 2016. Après analyse du dossier, lors du bureau du 25 janvier 2017, le Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a rendu un avis favorable (en annexe),
- par courrier daté du 7 novembre, la commune de **Lautenbach** a sollicité notre avis sur leur projet de PLU arrêté le 9 novembre 2016. Après analyse du dossier, lors du bureau du 25 janvier 2017, le Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a rendu un avis favorable (en annexe).

En outre, le Syndicat mixte a assuré des présences aux réunions suivantes :

- PLU de Pffafenheim, réunion de travail avant l'arrêt, le 26 janvier 2017,
- PLU de Soultzmatt-Wintzfelden, réunion publique, le 27 janvier 2017,
- PLU d'Issenheim, commissions thématiques PADD, les 23 et 30 janvier 2017,
- PLUi Centre Haut-Rhin, commissions thématiques PADD, le 17 janvier et le 9 février 2017.

Les autres procédures :

- Modification simplifiée du PLU d'Orschwhir, (modification en zone agricole de la pente de toiture des bâtiments agricoles pour une meilleure insertion paysagère),
- Modification simplifiée du PLU de Merxheim (modification de la rédaction de la zone A pour éviter toute ambiguïté d'interprétation possible du règlement),
- Modification simplifiée du PLU de Fessenheim (suppression d'emplacements réservés afin de permettre la réalisation d'un projet de remembrement qui prend en compte la volonté d'étendre le maillage de pistes cyclables de la commune),
- Modification simplifiée du POS de Rumersheim-le-haut (rectifications de deux erreurs matérielles concernant la profondeur constructible).

Le Comité Syndical prend connaissance de ces éléments.

POINT 5 – INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

La séance est levée à 19h15.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Comité Syndical du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon**

Séance du 21 février 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal du 14 décembre 2017
2. Schéma de Cohérence Territoriale
3. Lois ALUR et Égalité et Citoyenneté
4. Rapport d'Orientation Budgétaire
 - 4.1 Orientations des dépenses 2017
 - 4.1.1 Dépenses de fonctionnement
 - 4.1.2 Dépenses d'investissement
 - 4.2 Orientations des Recettes 2016
 - 4.2.1 Recettes de fonctionnement
 - 4.2.2 Recettes d'investissement
5. Informations, divers et échanges



Suite du tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Comité Syndical du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Séance du 21 février 2017

Nom et Prénom	Qualité	Signature titulaire	Signature suppléants ou Procurations
François BERINGER	Vice-Président Blodelsheim		
Françoise BOOG	Délégué Meyenheim		Suppléant : Armand FURLING
Claude BRENDER	Délégué Fessenheim		
Jacques CATTIN	Délégué Voegtlinshoffen		
Claude CENTLIVRE	Délégué Eguisheim	Absent et non représenté	
Alain DIOT	Délégué Sultz	Absent et non représenté	
Fernand DOLL	Délégué Buhl		Procuration : René GROSS
Pascal DI STEFANO	Délégué Hattstatt		
Patrice FLUCK	Délégué Merxheim		
Alain FURSTENBERGER	Délégué Rimbach		
Richard GALL	Délégué Lautenbach-Zell		
Alain GRAPPE	Délégué Orschwihr	Absent et non représenté	
René GROSS	Délégué Murbach		

Suite du tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Comité Syndical du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Séance du 21 février 2017

Guy HABECKER	Délégué Jungholtz		
Michel HABIG	Président Ensisheim		
Jérôme HEGY	Délégué Rustenhart		
Philippe HEID	Délégué Munchhouse		
Bernard HOEGY	Délégué Réguisheim	Absent et non représenté	
Roland HUSSER	Délégué Guebenschwihr		
Marc JUNG	Vice-Président Issenheim		
Maurice KECH	Délégué Linthal		
Edouard LEIBER	Délégué Husseren-Les- Châteaux	Absent et non représenté	
Serge LEIBER	Délégué Obermorschwihr	Absent et non représenté	
Aimé LICHTENBERGER	Délégué Pfaffenheim		
Christine MARANZANA	Délégué Lautenbach		

Suite du tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Comité Syndical du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Séance du 21 février 2017

Roland MARTIN	Délégué Wuenheim		
Henri MASSON	Délégué Roggenhouse		
René MATHIAS	Délégué Oberentzen		
Agnès MATTER-BALP	Délégué Hirtzfelden		
Christian MICHAUD	Délégué Osenbach		
Gilbert MOSER	Délégué Niederhergheim		
Francis KLEITZ	Délégué Guebwiller		
Angélique MULLER	Délégué Rimbach-Zell	Absente et non représentée	
Jean-Marie REYMANN	Délégué Raedersheim		
Gérard SCHATZ	Délégué WESTHALTEN		
Thierry SCHELCHER	Délégué Rumersheim-Le-Haut		
André SCHLEGEL	Délégué Soultzmatt		

Suite du tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Comité Syndical du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Séance du 21 février 2017

Corinne SICK	Délégué Oberhergheim		
Jean-Pierre TOUCAS	Délégué Rouffach		Procuration à Aimé LICHTENBERGER
Didier VIOLETTE	Délégué Gundolsheim	Absent et non représenté	
Gilbert VONAU	Délégué Biltzheim		
Nella WAGNER	Délégué Bergholtz	Absente	Suppléant Jean-Luc GALLIATH
Joseph WEISSBART	Délégué Hartmannswiller		
André WELTY	Délégué Bergholtz-Zell		
Patrice WERNER	Délégué Munwiller		
Jean-Pierre WIDMER	Délégué Niederentzen		